

COMMUNE
DE
VIEUX-FORT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 11 décembre 2025

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la
délibération

2025-45

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ Héric, Maire

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Présents : MM. (1) ANDRÉ Héric, GÉLARD Didier, DELANNAY-MALESPINE Rosie, TALBOT Rudia, BOURGEOIS Charles, MONTHOUEL Claudine, DELANNAY Célia, RÉNIA-BOURGEOIS Kessy, CASTELNEAU Carole, RÉNIA-DELANNAY Marlène, PLANTIER Rolland, MARCIN Jennifer

Excusés : MM. (1) BOURGEOIS Gladys (Procuration donnée à Madame TALBOT Rudia), MICHINEAU Magloire (Procuration donnée à Madame DELANNAY-MALESPINE Rosie), RÉNIA Olivier (Procuration donnée à Madame RÉNIA-BOURGEOIS Kessy), CARRIÈRE Ruddy (Procuration donnée à Monsieur PLANTIER Rolland), DAVID SAMUEL Linda (Procuration donnée à Madame MARCIN Jennifer)

Délibération affichée
Le 24 DEC. 2025 Absents : MM. (1) BOURGEOIS Dylan,
A VIEUX-FORT

Le 11 décembre 2025
Le Maire,
(Signature)



Approuvé :

A

Le

Le Préfet.

OBJET : Patronage de la 8ème étape du 75ème tour cycliste de Guadeloupe UCI 2.2

(2) Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Vieux-Fort a été retenue pour accueillir la 8ème étape de la 75ème édition du tour cycliste international de Guadeloupe, précisément, l'arrivée le vendredi 07 août 2026.

Considérant que le patronage de cette étape par la ville est conditionné par le versement d'une participation financière de Douze mille euros (12000,00 €) et la mise en place de logistique, une convention n°2026-13 en date du 13 novembre 2025, entre le Comité régional de Cyclisme Iles de Guadeloupe, représenté par Monsieur Frédéric THÉOBALD, en sa qualité de Président et la commune de Vieux-Fort, représentée par Monsieur Héric ANDRÉ, en sa qualité de Maire, a été signée.

Considérant que cette manifestation sportive est la plus populaire de la Guadeloupe et donc une vitrine pour la commune de Vieux-Fort, le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver la participation de la ville au 75^{ème} tour cycliste de Guadeloupe UCI 2.2, en patronnant la 8^{ème} étape, le 07 août 2026 dans les conditions précisées dans la convention.

Le Conseil municipal,

Oui l'exposé du Maire, après délibération, à la majorité des membres présents,

Pour : 13

Abstention : 4

Contre : 0

DÉCIDE

1°) D'approuver le patronage par la ville de l'arrivée de la 8^{ème} étape dans le cadre du 75^{ème} tour cycliste de Guadeloupe, le vendredi 07 août 2026.

2°) D'approuver le versement au Comité Régional Cyclisme des Iles de Guadeloupe d'une participation de Douze mille euros (12000,00 €)

3°) D'approuver et de Valider la convention de partenariat n° 2026-13 du 13 novembre 2025, avec le Comité Régional de Cyclisme des Iles de Guadeloupe

4°) De prévoir les crédits au chapitre 65, article 65748-326 du budget de l'exercice 2026 de la commune de Vieux-Fort

5°) De donner tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision,

6°) De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de MM. PLANTIER Rolland, CARRIERE Ruddy, DAVID SAMUEL Linda, MARCIN Jennifer

Pour expédition conforme :
Le Maire,



Héric ANDRÉ /

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-Terre dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT).